

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Décision modificative n°1 au budget 2022 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional souligne le contexte exceptionnellement grave que nous sommes amenés à supporter : guerre en Ukraine, pénuries, tensions inflationnistes, effets de la crise sanitaire, risque de récession. Ainsi l'inflation s'établissait à 5,8 % en France fin août 2022, un niveau inégalé depuis 1985. Cette évolution des prix touche particulièrement le secteur de l'énergie. Si les particuliers bénéficient pour l'instant d'un « *bouclier tarifaire* » pour amortir l'envolée des prix de l'électricité et du gaz, les autres acteurs économiques sont dépendants des prix de marché. Cette flambée du coût des énergies impacte directement le budget régional. En conséquence, des dépenses supplémentaires sont proposées à l'occasion de cette décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 :

- majoration des dotations de fonctionnement aux lycées et augmentation des dépenses permettant d'honorer les contrats de délégations de services publics de transport ;
- accompagnement des mesures gouvernementales, revalorisation du SMIC et dégel du point d'indice de la fonction publique, mesures complétées par la Région avec une revalorisation du régime indemnitaire ;
- révision de certaines bourses d'études versées par la Région ;
- soutien aux délégataires de services publics aéroportuaires fragilisés par la crise sanitaire, mesure financée par reprise de provisions ;
- ajustement des dépenses en faveur de l'apprentissage ;
- amorce du financement de la phase 3 du projet Bretagne très haut débit confié à Mégalis Bretagne, afin de poursuivre l'accélération du déploiement de la fibre pour tous ;
- intégration dans le budget de la Région des opérations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement rural breton (PDRB FEADER) 2014-2020 et du Programme FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche), dont la Région assume l'Autorité de gestion, sur la base des informations transmises par l'Agence des services et des paiements (ASP) en tant qu'organisme payeur.

Au total, les propositions contenues dans ce projet de décision modificative n°1 s'élèvent à 135,8 M€, et majorent les crédits de paiement ouverts au budget primitif de 7,9 %, et de 3,3 % hors fonds européens.

En recettes, plusieurs ajustements significatifs sont proposés pour tenir compte de la dynamique des recettes de TVA, directement corrélée à l'inflation, et, à l'inverse, de la baisse inhabituelle des recettes de cartes grises, résultant du recul des ventes de véhicules thermiques en partie expliqué par les difficultés d'approvisionnement et d'acheminement liées au contexte économique.

La reprise des résultats de l'exercice 2021 ainsi que les ajustements de recettes permettent d'équilibrer les crédits supplémentaires inscrits et de diminuer l'autorisation d'emprunt prévue au budget primitif 2022.

Construit dans un contexte de très forte contrainte, ce budget supplémentaire permet d'ajuster l'exercice budgétaire de l'année pour assurer la poursuite de la mise en œuvre du projet régional tout en tenant compte de la conjoncture et des tensions actuelles, ce qui jette une lumière crue sur la fragilité et l'inadéquation du système de financement des collectivités régionales.

Au-delà de la décision modificative présentée ici, le Président du Conseil régional insiste sur les mesures d'urgence à prendre pour maîtriser les consommations d'énergie. Ces réponses s'inscrivent dans une mobilisation globale de

la Région au titre de ses responsabilités de collectivité stratégique et chef de file sur les domaines du climat, de l'énergie et de l'eau. Le Président souligne aussi l'opportunité renforcée du déploiement du budget vert, et résume diverses dispositions prises ou en réflexion.

Pour autant, l'ampleur des défis appelle aussi que soit pris le temps de la réflexion et que l'action s'inscrive dans le temps long qui est aussi celui des grandes transitions en cours. À cet égard, bien penser les conséquences et les enseignements de l'été est essentiel, ce qui conduira la Région à s'appuyer sur les réflexions pouvant être menées au sein du CESER, du Haut conseil breton pour le climat, de la CTAP, du Conseil régional des jeunes...

Enfin, voulant renouveler le fonctionnement démocratique, le Conseil régional a proposé la mobilisation d'instances ou de lieux nouveaux, pour renforcer la participation citoyenne. Il a pour cela interpellé le CESER pour que ce dernier fasse des propositions. Il suggère que les premières mobilisations de ces outils nouveaux portent précisément sur les défis climatiques et écologiques comme sur la question des ressources, le travail engagé au sein du groupe de travail « *autonomie* » pouvant ensuite consolider ces travaux et réflexions en portant des propositions spécifiques.

2. Observations du CESER

La décision modificative n°1 proposée par le Président du Conseil régional porte les marques profondes d'une actualité qui s'est encore complexifiée et qui comporte de nouveaux risques, alors qu'un redémarrage de l'économie se confirmait quelques mois plus tôt.

Le CESER partage le regard exprimé sur cette conjonction d'évènements, source d'incertitudes et d'inquiétudes accrues, face auxquelles le Conseil régional s'emploie à réagir pour répondre à des besoins immédiats, tout en s'attachant à soutenir les investissements prioritaires pour préserver l'avenir.

Il constate que les recettes escomptées pour 2022 dépassent nettement les montants inscrits au budget primitif, « dopées » par des recettes de TVA, qui améliorent de 8 % les prévisions correspondantes du BP. Ce complément inattendu de recettes permet dans l'immédiat à la Région de supporter les surcoûts les plus lourds qui s'imposent brutalement à elle : surcoût de l'énergie dans les lycées ; surcoût de l'énergie dans les transports (TER, cars scolaires et interurbains, desserte des îles) ; surcoût au titre de la masse salariale, essentiellement du fait des mesures prises en réponse à l'inflation.

Par contre, comme le Conseil régional, le CESER s'inquiète de ce qu'il en sera en 2023, avec le risque d'un effet de ciseau entre des ressources susceptibles d'être stabilisées, voire en retrait, et *a contrario* une envolée continue des charges, avec l'exemple des contrats de fourniture d'électricité actuellement revus à la hausse dans des proportions vertigineuses.

Des recettes qui progressent globalement...

Malgré cet environnement à haut risque, le CESER relève que plusieurs éléments concourent de façon significative à un ajustement au final positif des ressources de la Région :

- d'abord, des recettes de TVA en forte progression (+ 50 M€), effet de la poussée inflationniste sur les prix ;
- l'accise sur les produits énergétiques ;
- les charges nouvelles dans la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (+ 4,4 M€) ;
- la participation plus importante de l'État dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences (+ 8,9 M€) ;
- des reprises de provisions importantes (+ 6,7 M€) ;
- le fonds de compensation de la TVA sur les investissements 2021 (+ 4,7 M€) ;
- la révision des recettes pour la gestion des fonds européens FEDER, FEADER, FEAMP (+3,6 M€).

Parallèlement, d'autres lignes, de façon moins surprenante, subissent une évolution défavorable du fait de la conjoncture :

- les cartes grises, qui souffrent d'une forte baisse des immatriculations (- 20 M€ sur 126 M€ inscrits au BP 2022) ;
- l'aménagement du port de Brest, le CESER découvrant que la participation de Brest Métropole attendue en 2022 était maintenant lissée sur 5 ans à partir de 2023, sans plus d'explication (- 2,9 M€) ;
- des subventions de l'État au titre de la Dotation régionale d'investissement, reportées en raison du retard constaté sur plusieurs chantiers (- 2 M€). Un éclairage sur les chantiers concernés et perspectives de réalisation serait bienvenu.

... et qui permettent des dépenses nouvelles, en réponse aux conséquences des crises traversées, et aussi pour garder le cap

Le CESER distingue les crédits de paiement visant à répondre dans l'urgence à des besoins découlant de l'actualité, et celles dédiées à la poursuite du Plan d'investissements.

La DM 1 permet ainsi de mesurer le poids de différentes charges imprévues, auxquelles le Conseil régional apporte réponse, le CESER relevant les principales interventions :

- les surcoûts dans les lycées, touchés par la hausse des prix de l'énergie, des matières d'œuvre, des denrées alimentaires, et par une baisse de 50 % de la collecte de la taxe d'apprentissage (un surcoût de 10 M€ au total, soit environ 30 % du budget initial) ;
- les révisions salariales en faveur des personnels des instituts de formation aux carrières sanitaires et sociales, d'abord pour respecter les engagements pris dans le cadre du Ségur de la santé, puis pour soutenir le pouvoir d'achat (2M€). Le CESER relève que des négociations sont en cours avec l'État pour obtenir une compensation des différents surcoûts constatés dans ce domaine ;
- le soutien aux transports scolaires et interurbains, dont les budgets sont mis à mal sous l'effet d'une indexation des contrats plus forte que prévue, et d'une augmentation du nombre d'élèves prenant le train (7,6 M€ en crédit de paiement de fonctionnement, sans oublier un complément à hauteur de 5 M€ pour assurer les versements du premier trimestre 2023 dans le cadre de la convention TER) ;
- l'aide exceptionnelle complémentaire aux aéroports régionaux de Brest et Quimper du fait de la crise sanitaire (1,8 M€). En outre, il relève que des études vont être réalisées pour redéfinir la stratégie régionale aéroportuaire. Il souhaite avoir connaissance des conclusions de cette analyse ;
- l'application de nouvelles dispositions touchant à la rémunération des agents de la région (5 M€).

La DM1 met aussi en évidence la volonté de poursuivre les investissements, le soutien à l'économie et aux personnes :

- l'accélération du déploiement de la fibre optique en phase 3, la dernière du projet (16 M€) ;
- le versement du solde d'une subvention à la Brittany Ferries (2 M€), le CESER relevant que ce complément entre dans le cadre de la convention de soutien exceptionnel signée en décembre 2021 portant sur 6 M€, et qu'il conditionne les aides de l'État ;
- la contribution au déploiement du programme Breizh Fab, dispositif intéressant les PME industrielles régionales (718 k€) ;
- les investissements immobiliers dans les lycées (2 M€) ;
- le soutien aux jeunes *via* le développement de l'apprentissage par la construction ou la rénovation des CFA (4 M€) et la « *Compétition des métiers* » (100 k€) ;
- la prise en compte des programmes européens, dont la tendance illustre une forte hausse des dossiers servis ;
- l'adaptation des effectifs du Conseil régional en réponse aux nouveaux besoins.

Le CESER exprime aussi des regrets sur certains programmes, et déplore une insuffisance d'informations :

- les retards dans le déroulement du CPER 2021-2027, ou opérations non finalisées dans le précédent, qui poussent à des réductions budgétaires importantes (- 2 M€ en autorisation de programme et – 5,5 M€ en crédits de paiement d'investissement) pénalisantes pour la recherche et l'enseignement supérieur ;
- le développement numérique éducatif (- 1 M€) ;
- les pertes enregistrées sur le dossier Tilly Sabco pour 4,3 M€, même si celles-ci sont provisionnées. Ce dossier mériterait une communication sur son évaluation, et au-delà, une information sur l'actualisation de la stratégie de la filière volailles serait appréciée.

Une DM qui tire les leçons de l'actualité, et va plus loin, en proposant des actions et réflexions pour l'avenir

Le CESER apprécie que dans son introduction, dépassant le cadre ponctuel du budget, le Président du Conseil régional aborde longuement les mesures prises ou envisagées en vue de réaliser des économies d'énergie, ou d'améliorer les performances environnementales, qu'il s'agisse entre autres de consommation d'électricité, de chauffage, de transport, ou de pratiques numériques.

Il soutient la démarche de sensibilisation entreprise au niveau des agents comme des élus et des structures attachées à la Région, le CESER partageant les efforts d'adaptation nécessaires.

Comme l'indique le Président du Conseil régional, le CESER a effectivement été saisi d'une double sollicitation, sur les indicateurs de développement d'une part et sur la participation citoyenne d'autre part. Sur le premier sujet, il s'étonne de ne pas avoir obtenu de réponse à sa publication de juin dernier, pourtant nécessaire à l'engagement de la deuxième phase. Sur le second sujet, le CESER rappelle que son travail est en cours et que, conformément à la lettre de saisine, il s'attachera d'abord à la réalisation d'un recensement des pratiques innovantes, à différentes échelles territoriales, à leur analyse critique, avant de formuler de premières orientations générales. Il livrera son travail en janvier 2023, et sur la base d'un échange entre le Conseil régional et le CESER, une phase plus opérationnelle pourra ensuite être engagée.

Conclusions

Avec les ajustements de recettes (136 M€) et le report des résultats 2021 (96 M€), le CESER relève positivement la réduction de l'autorisation d'emprunt (- 105 M€).

Au cours du déroulement de l'exercice 2022, il souligne la réactivité une nouvelle fois démontrée par le Conseil régional face aux nouvelles problématiques apparues brutalement et exigeant des réponses immédiates.

Au-delà du très court terme, on ne peut aussi que se féliciter des réflexions plus étendues engagées pour sécuriser l'avenir. Le CESER partage ainsi le regard porté par le Conseil régional sur l'ampleur des défis qui nous attendent, demandant à ce que la réflexion et l'action soient inscrites dans la durée. À ce titre, le CESER attire par exemple l'attention sur la stratégie sur l'eau, laquelle n'a pas eu lieu d'être abordée dans le cadre de la présente décision modificative.

Comme il le prévoit, le Conseil régional pourra s'appuyer sur les travaux et échanges menés au sein du CESER, du Haut conseil breton pour le climat, de la CTAP, du Conseil régional des jeunes, de la conférence sociale, avec les partenaires sociaux... Le CESER s'interroge cependant sur la place accordée au groupe de travail « autonomie » dont il est fait état, et souhaiterait en savoir davantage sur ce groupe et sur les travaux qui lui sont confiés.

Dans un contexte devenu à plus d'un titre encore plus redoutable qu'il n'était quelques mois plus tôt, accompagné d'une remontée des taux qui affectera les collectivités dans le financement de leurs projets, le CESER encourage à la préservation d'échanges infrarégionaux de qualité, et à renforcer les relations avec l'État qui restent essentielles.

Par ailleurs, pour le CESER, l'élargissement annoncé du budget vert doit maintenant s'accompagner d'une déclinaison plus opérationnelle. Avec une évaluation transparente des principaux dispositifs, le Conseil régional disposera ainsi des outils de plus en plus indispensables pour mieux éclairer les stratégies des prochaines années pour la Bretagne.

Enfin, si l'exercice 2022 s'oriente vers une conclusion qui pourrait paraître, malgré les écueils, relativement sereine sur le plan budgétaire, l'étendue des incertitudes et des risques s'annonce considérable pour 2023. Le CESER découvrira donc avec attention l'approche qui en sera retenue au travers des Orientations budgétaires consacrées au prochain exercice.

Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de Bernard LAURANS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette décision modificative au budget 2022 est relative au déploiement de la fibre en Bretagne et plus particulièrement à la phase 3 du projet Bretagne très haut débit. Le Conseil régional propose de prévoir les crédits d'un montant de 16 M€ pour l'initialisation de cette nouvelle phase d'études et de travaux.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note de cette subvention qui a pour objectif d'assurer une bonne continuité entre les phases 2 et 3 des études et des travaux de déploiement de la fibre optique en Bretagne. Compte tenu de l'expérience de la phase 1 et du caractère stratégique du projet, il approuve cette subvention de 16 M€ qui va permettre d'engager au plus vite les études projets et les études d'exécution, suite à l'affermissement de cette phase en novembre 2021.

Le CESER suivra particulièrement le nombre d'études projets et les études d'exécution réalisées suite à cette décision modificative.

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de Françoise FROMAGEAU et Karim KHAN
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin d'atténuer les effets de la crise sanitaire et du Brexit, le Conseil régional a souhaité, lors de la session d'avril 2021, consolider le maintien d'un trafic transmanche avec un soutien fort (6 M€) à la Brittany Ferries, permettant à de multiples activités économiques (pêche et transformation des produits de la mer, tourisme, transport de passager, fret et logistique) de continuer leur développement, ainsi que de préserver des emplois menacés. Le Conseil régional constate que la compagnie a répondu favorablement aux conditions exigées pour verser le solde de la subvention, à hauteur de 2 M€, ce qui nécessite d'abonder les crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de ce montant.

Dans le cadre du déploiement du programme Breizh Fab (2018-2023), dispositif d'accompagnement des PME industrielles bretonnes, il est demandé au Conseil régional d'opérer au versement de la troisième tranche au CETIM¹, soit 718 k€ en autorisation d'engagement et crédits de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se félicite de l'action volontariste du Conseil régional, conjointement avec l'État et d'autres partenaires (CGA-CGM notamment) pour soutenir la Brittany Ferries fortement affectée par la crise Covid et le Brexit. La Région devra se montrer vigilante et réactive face aux nouvelles crises qui s'annoncent (énergétique et pouvoir d'achat) et qui risquent à nouveau de mettre en difficulté la compagnie et par conséquent de multiples secteurs de l'économie bretonne.

Dans le cadre du soutien de la Région au projet collectif de dynamisation des industries manufacturières Breizh Fab, le CESER apprécierait que soient renforcées les incitations à la recherche, la mutualisation, et à l'accompagnement des entreprises vers l'efficacité énergétique.

208 – Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de Daniel CLOAREC et David RIOU
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'abonder de 150 k€ l'enveloppe du programme 208, afin d'anticiper le lancement de l'appel à projets pour les classes de mer, dans le but de le mettre en cohérence avec la temporalité des enseignants.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le renforcement des actions d'éducation à la maritimité va dans le sens des préconisations de l'étude du CESER sur la culture maritime. Les crédits engagés ont permis d'atteindre l'objectif du Conseil régional de doublement en 2022 du nombre de départs de jeunes Breton-nes en classe de mer. Le CESER approuve donc l'anticipation du lancement de l'appel à projets prévu dès cet automne pour les classes de mer 2022-2023, qui permettra aux enseignants de programmer à l'avance leurs séjours pour l'année 2023.

¹ Centre technique de la Fédération des industries mécaniques

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

301 – Assurer la qualité de la relation formation-emploi par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Edwige KERBORIOU
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'augmenter l'autorisation d'engagement du programme 301 à hauteur de 135 k€ pour l'organisation des sélections régionales de la Compétition des métiers (ex-Olympiades des métiers), sachant que les branches professionnelles participantes sont aussi sollicitées financièrement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La Compétition des métiers (ex-Olympiades des métiers) est une manifestation importante pour mieux faire connaître les différentes filières et les métiers. En cela, elle joue un rôle en termes d'orientation, non seulement des jeunes mais aussi des personnes en reconversion professionnelle, ainsi qu'en termes de valorisation des compétences. Le CESER est donc favorable à la proposition du Conseil régional d'augmenter le programme 301 à hauteur de 135 k€ pour préparer les sélections régionales.

Les branches professionnelles étant aussi sollicitées, le CESER souhaite être informé sur leur engagement concret. À cet effet, il sollicite que lui soient transmises, à titre d'information, les conventions qui seront présentées en Commission permanente.

303 – Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

Sur proposition de Jean-Marc CLERY, David COCAULT et Michel FRANCOMME
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin de poursuivre le raccordement des lycées publics au réseau de collecte régional (RUHD), l'Autorisation de programme (AP) est abondée de 640 k€ par transfert du programme 9002.

Un transfert d'AP de 50 k€ de ce programme vers le programme 306 est sollicité pour le financement d'équipements au lycée hôtelier de Dinard.

Par ailleurs, pour le paiement d'avances à régler avant la fin de l'exercice budgétaire, il est proposé un montant supplémentaire de 2 M€ en crédits de paiement en investissement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur le fond, les deux opérations sollicitées en AP n'appellent pas de commentaire particulier, celles-ci se ramenant toutes deux à un transfert d'AP : dans un cas, c'est le programme 9002 (Système d'information et d'appui aux élu-e-s) diminué d'autant qui abonde le programme 303, dans l'autre c'est ce programme consacré au bâti des lycées publics qui abonde le programme 306 consacré aux équipements de ces établissements.

Sur le programme 306, le CESER souligne tout de même que, chaque année au moment de la présentation de l'exercice budgétaire, il déplore dans son avis l'étroitesse du budget consacré aux équipements des lycées publics. Une enveloppe moins chiche sur les équipements aurait peut-être évité de recourir à cet expédient pour un achat de matériels somme toute modeste. À tout le moins, la décision modificative n°1 au budget concernant le programme 306 aurait pu faire l'objet d'une fiche comme pour tous les autres programmes.

S'agissant de l'augmentation de crédit de paiement en investissement sollicitée, comme celle-ci semble attester d'un rythme soutenu dans l'avancée des travaux sur le bâti des lycées, le CESER ne peut qu'approuver.

309 – Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Franck PELLERIN et Jean-Marc CLÉRY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La décision modificative porte sur une augmentation de 10 M€ de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) des lycées publics sur un budget de plus de 33 M€.

Il s'agit de tenir compte de différentes augmentations impactant les budgets des établissements : hausse des coûts de l'énergie en 2022, hausse des prix des denrées alimentaires, hausse des coûts d'achats de matière d'œuvre et baisse de la collecte de la taxe d'apprentissage.

La hausse proposée correspond à 60 jours de fonctionnement minimum et doit servir pour « *les lycées ne disposant pas des réserves financières suffisantes* ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans son avis de juin 2022 sur le RADD 2021, le CESER avait souligné l'importance d'un accompagnement financier soutenu des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) dans le contexte de crise internationale qui a succédé à la crise sanitaire et économique. Il avait salué l'engagement du Conseil régional à garantir la situation financière de tous les établissements, en particulier ceux dont les finances sont les plus fragiles. Il approuve donc pleinement les mesures vigoureuses de soutien prises aujourd'hui pour répondre à l'urgence. À ces mesures immédiates devront succéder des mesures de plus long terme, les hausses de coût subies actuellement n'étant pas que conjoncturelles. Le CESER prend date pour l'examen du prochain budget primitif.

Le CESER tient à faire observer que dans ses avis antérieurs il a régulièrement pointé que le nombre d'établissements nécessitant une Dotation complémentaire de fonctionnement (DCF) variait peu d'une année à l'autre et qu'il n'était pas insignifiant (une vingtaine sur 115) alors que le Conseil régional pointait plutôt une situation financière généralement satisfaisante, voire florissante pour la plupart des EPL.

À la lumière de la situation nouvelle que nous connaissons, on constate que la notion de « *réserves suffisantes* » peut se retrouver brutalement revisitée. Le CESER souhaite en tous cas être tenu informé des réflexions du Conseil régional sur l'accompagnement financier nécessaire pour garantir aux EPLE le plein exercice de leur autonomie pédagogique.

Par ailleurs, il souhaiterait connaître les critères d'attribution et de priorisation de ces budgets supplémentaires, notamment au regard de la consommation de l'enveloppe en cours.

310 – Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le budget du programme 310 vise à apporter les ressources financières nécessaires aux établissements privés pour optimiser leur fonctionnement. Au titre de 2022, le budget de ce programme s'élève à un peu plus de 40,8 M€.

Il est proposé une augmentation de 70 k€ de ce budget, soit 0,17 % de l'enveloppe initiale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note avec satisfaction le respect des engagements de partenariat entre les établissements privés et le Conseil régional. Il enregistre la proposition d'une augmentation du budget alloué à ce programme pour tenir compte du niveau actuel d'affectation des crédits liés notamment à l'augmentation des effectifs des lycées dans le calcul des parts « *matériel* » et « *personnels* » et des prévisions d'affectation jusqu'à fin 2022.

311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de M'Hamed DRISSI et Eric HITTI au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de Hélène LUCAS et Valérie MAZURIC au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président propose de réduire l'autorisation de programme de 2 M€, en raison d'une réduction du volume d'opérations initialement envisagé pour 2022 dans le cadre du Contrat de plan État-Région (CPER), sans rattrapage du moindre engagement d'opérations en 2021.

Il est également proposé de réduire les crédits de paiement en investissement de 5,5 M€, pour partie du fait de la réduction du nombre de nouvelles opérations engagées, mais surtout compte tenu du décalage d'un grand nombre d'opérations du précédent CPER, non finalisées. Il s'agit principalement d'opérations immobilières, pour lesquelles des avenants ont été signés, décalant de fait la fin de réalisation et le versement des subventions au-delà de 2022.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note de ces modifications et regrette le non-rattrapage des opérations engagées en 2021. Les financements du CPER sont très attendus par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et tout report risque de compromettre le bon déroulement des projets de recherche et d'innovation faute d'avoir à temps les équipements attendus.

La diminution des crédits de paiement en investissement de 5,5 M€ constitue une part importante de la décision modificative (hors crédits européens). Le CESER aurait par conséquent apprécié que la ventilation de cette diminution de crédits de paiement soit précisée, selon qu'elle soit liée aux projets non finalisés du précédent CPER ou aux opérations reportées du CPER 2021-2027.

Le CESER insiste sur l'importance du suivi de la mise en œuvre du CPER et particulièrement des différentes étapes de révision.

312 – Accompagner le développement de l'apprentissage

Sur proposition de Emmanuel THAUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2021, les sommes engagées pour soutenir le fonctionnement des Centre de formation d'apprentis (CFA) se sont élevées à 2,2 M€, sur une enveloppe disponible d'environ 6,3 M€. Conformément à la possibilité ouverte par le décret 2021-1850 du 28 décembre 2021², il est proposé d'abonder l'enveloppe dédiée au soutien aux investissements de 2022 à hauteur de 4 M€ en autorisation de programme et en crédits de paiement, pour la construction et la rénovation des CFA bretons.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la décision du Conseil régional qui est conforme à la loi de 2018³ et au récent décret de 2021, lequel autorise la fongibilité des budgets de fonctionnement et d'investissement lorsque ceux-ci ne sont pas consommés dans leur totalité. Cette fongibilité, possible temporairement, ne résout pas sur le long terme la coopération nécessaire entre le Conseil régional et les Opérateurs de compétences (OPCO) sur le financement en investissement des CFA.

Au sujet des investissements, le CESER rappelle qu'il porte une attention particulière aux enjeux de rénovation énergétique des bâtiments pédagogiques et d'hébergement des apprentis.

Le CESER s'interroge sur l'origine de la consommation partielle du budget alloué au fonctionnement des CFA bretons en 2021 (2,2 M€ sur 6,3 M€). Est-ce globalement un défaut de besoin de leur part ou plus singulièrement une méconnaissance (voire une complexité particulière) de la procédure pour mobiliser ces financements qui explique le faible succès rencontré par ce dispositif de soutien au fonctionnement ?

² [Décret n° 2021-1850 du 28 décembre 2021 relatif à l'utilisation des ressources allouées aux régions pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement des centres de formation d'apprentis](#)

³ [Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#)

314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Catherine GUILLEAU et Jean-Claude THIMEUR
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Concernant le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et travail social, l'État ne compensant pas totalement les surcoûts engendrés par ses décisions, à savoir les revalorisations salariales consécutives au Ségur, l'augmentation du nombre de personnels pour répondre à l'offre de formation croissante, l'augmentation de 4 % des bourses d'études sur critères sociaux et le versement d'une aide exceptionnelle aux boursiers (100 € par étudiant-e + 50 € par enfant à charge), il est proposé d'abonder l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement du programme 314 à hauteur de 2 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cet abondement et souhaite être informé du résultat des négociations en cours entre l'État et Régions de France en vue d'obtenir pour les Régions une compensation totale des surcoûts, de manière juste et pérenne pour 2023. Il souligne l'effort consenti par le Conseil régional.

Par ailleurs, au regard de l'effort régional pour financer un nombre toujours plus important de futur-es professionnel-les et des difficultés de recrutement toujours croissantes dans ce secteur, le CESER invite à faire une analyse et des propositions pour limiter l'écart entre le nombre d'étudiant-es entrant et le nombre sortant effectivement.

318 – Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de Claudine PERRON au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional renforcera son soutien à l'Office de la langue bretonne pour des actions de développement des enseignements de/en langue bretonne, son soutien aux Ententes de pays qui assurent le développement des activités en langue bretonne sur le territoire. Il prévoit également d'augmenter les crédits dédiés à la production audiovisuelle et au théâtre professionnel.

En ce qui concerne le gallo, le Conseil régional continuera son engagement en faveur de la langue gallèse en organisant, pour la 6^{ème} année consécutive, les « Prix du gallo ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER est très sensible à toute augmentation des crédits qui vont aider les Ententes de pays à assurer leurs missions de promotion et de diffusion de la langue bretonne pour tous les publics de tous les âges et sur l'ensemble du territoire. Le CESER approuve aussi les efforts du Conseil régional pour accompagner l'augmentation de la production audiovisuelle et du théâtre professionnel en langue bretonne.

Cette nécessaire reconnaissance des structures, à la fois de production et de diffusion de la culture en breton, sont un énorme atout pour permettre aux Bretonnes et aux Bretons de s'approprier leur langue à travers une vie culturelle très riche, tant en milieu urbain que rural. Dans la période très chahutée que nous traversons, les populations auront besoin de beaucoup d'offres de loisirs à leur portée, financièrement et culturellement.

Le CESER apprécie aussi l'organisation, par le Conseil régional, de la Conférence de la langue bretonne qui tente de rassembler toutes les collectivités bretonnes afin que chaque échelon prenne sa part dans le financement et la prise de conscience que la langue et la culture bretonnes sont en grand danger si elles ne sont pas soutenues.

L'organisation des « *Prix du gallo* » par le Conseil régional va dans le même sens de promotion et de valorisation de la langue et de la culture gallèses. Le CESER approuve cette dotation.

Sur proposition de Jean-Marc CLERY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

S'agissant de l'abondement de la dotation de l'Ofis Publik ar Brezhoneg (OPLB), la première partie document ne permet pas de distinguer aisément ce qui relève des actions de l'OPLB directement liées au développement des filières bilingues et de l'enseignement du breton optionnel.

L'activité de l'OPLB étant renforcée dans le cadre de la nouvelle Convention pour la transmission des langues de Bretagne, l'abondement de dotation sollicité pour l'exercice en cours apparaît toutefois justifié.

319 – Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation

Sur proposition de Yannick SAUVÉE et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé d'abonder le programme 319 d'une autorisation de programme d'un montant de 150 k€ pour 2022 pour contribuer encore davantage à la formation et l'embauche de demandeurs d'emploi de longue durée, tout en répondant aux besoins des entreprises.

Il est également proposé d'abonder le budget de ce programme de 100 k€ pour l'acquisition de matériel, l'habilitation de locaux ou l'adaptation de plateaux techniques existants dans le cadre d'un nouvel appel à projets pour l'émergence de « *tiers lieux de compétences* ».

L'abondement proposé est donc de 250 k€ au total.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie que les territoires semblent enfin s'emparer plus concrètement de la question de la dynamisation de la relation emploi-formation et il soutient l'appel à projets sur les « *tiers lieux de compétences* » qui va les accompagner.

L'anticipation des besoins en emploi-formation est une priorité. Le CESER rappelle que ces besoins ne se concentrent pas uniquement sur des métiers en tension ou pour former dans des métiers qui peinent à recruter.

Il rappelle aussi son interpellation pour que le Conseil régional popularise des exemples concrets d'actions pouvant servir à mobiliser de plus en plus d'acteurs territoriaux sur ces questions, et souhaite continuer à être destinataire de ces exemples.

Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les actions prévues pour ce programme en 2022 sont les suivantes :

- le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire ;
- la production du service public de transport interurbain et scolaire ;
- desservir les îles bretonnes ;
- développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages ;
- améliorer la connaissance de l'offre de transports (train, car, bateau du réseau régional) et renforcer le dialogue avec les territoires
- prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif commun de transition écologique et énergétique.

Les modifications proposées dans cette DM1 visent à répondre à l'augmentation des coûts et des taux d'indexation affectant la production du service public de transport.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette DM1, conséquence du contexte international actuel avec un enchérissement notoire du coût des matières premières et une inflation importante depuis un an. Cette situation a conduit, entre autres, à dégeler le point d'indice de la fonction publique et à prendre des mesures d'augmentation du Smic, ce dont se félicite le CESER tant le choc est important pour les revenus les plus modestes.

Ces évolutions impactant la réalisation du service public de transport tant ferroviaire que routier, le CESER prend note de l'estimation effectuée de besoin de Crédit de paiement de fonctionnement (CPF) de 7,6 M€. Il prend note

que ce besoin est lié à la fois à l'indexation plus élevée que prévu (entre + 4 et + 5 % selon les contrats de DSP) mais aussi à l'augmentation du nombre d'élèves prenant le train, notamment les internes.

Le CESER note que l'augmentation du trafic TER permet d'amortir l'augmentation de l'indexation au titre de 2021. Il aurait apprécié connaître la nature des dépenses de fonctionnement reportées en investissement.

Le CESER restera attentif à la mise en œuvre de cette DM1 et de ses conséquences sur ce programme.

403 – Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin d'assurer au mieux les missions du Conseil régional en tant qu'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper, le Président du Conseil régional propose deux types de modifications au budget 2022 :

- Pour faire face à la crise sanitaire de mars 2020 qui a perduré en 2021 touchant fortement les aéroports de Bretagne dont le trafic est resté très faible (la baisse de trafic devrait se situer autour de 60 %), sans attendre la renégociation globale des deux contrats de concession au titre de la théorie de l'imprévision qui sera initiée à la fin de l'année 2022, il a été proposé au vote de la Commission permanente de juillet le versement d'une subvention de fonctionnement de 3,7 M€ à l'aéroport de Brest et de 0,9 M€ à l'aéroport de Quimper. Une enveloppe dédiée à la gestion de la crise sanitaire de 3 M€ ayant été inscrite au budget primitif, il convient aujourd'hui de l'abonder de 1,8 M€ ;
- Pour accompagner son travail de formalisation d'une stratégie régionale aéroportuaire, le Conseil régional entend réaliser dès l'année 2022 « *de nombreuses études trafic, socio-économiques, environnementales* ». Il est dès lors proposé d'abonder le budget primitif de 2022 de 200 k€ pour permettre d'engager l'ensemble de ces travaux.

Au total, il est proposé d'abonder l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement de fonctionnement du programme 403 de 2 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note la décision d'aide exceptionnelle octroyée par le Conseil régional en sa qualité de propriétaire des 4 aéroports régionaux et d'autorité concédante pour garantir les missions d'aménagement du territoire assurées par les liaisons aériennes (par exemple entre les aéroports de Quimper et Paris Orly), conformément au « *pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne* ». Le Conseil régional doit aussi accompagner financièrement les concessionnaires des aéroports dans leurs investissements de maintien en état et de transition écologique des aéroports, conformément aux objectifs de la Breizh Cop.

Le CESER souhaiterait être informé de l'équilibre financier sur la durée des concessions.

Il attend des nouvelles études qu'elles soient utiles pour collecter et croiser les données complexes (économiques, sociales, territoriales, environnementales, climatiques, énergétiques, technologiques numériques...) qui caractérisent la desserte aérienne des territoires bretons, et qu'elles s'inscrivent en complémentarité avec sa propre étude en cours sur les enjeux de la desserte aérienne de la Bretagne.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Centre national du livre (CNL) engage en 2022 un travail de diagnostic, en vue de renouveler pour la période 2023-2025 les conventions cadres qu'il passe avec la Région Bretagne concernant les aides aux librairies indépendantes et le soutien aux résidences d'autrices et d'auteurs. Pour financer ce diagnostic confié à l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Livre et lecture en Bretagne, le CNL abonde sa contribution de 12 k€ supplémentaires.

Le Président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 12 k€ l'autorisation d'engagement de près de 4,6 M€ ouverte au budget ;
- d'inscrire au budget un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 12 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ces modifications n'appellent pas d'observations particulières.

604 – Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional, afin de favoriser les pratiques partenariales autour des enquêtes d'Inventaire du patrimoine, souhaite développer une application de recensement du patrimoine. Le projet « *Glad pour tous* » propose une solution numérique qui permettra de mobiliser davantage de Bretonnes et Bretons dans les démarches d'inventaire du patrimoine et qui pourra être utilisée dans d'autres domaines.

La DM1 propose d'avancer 84 k€, correspondant à la part du projet financée par la dotation REACT-EU.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve que l'Inventaire du patrimoine, piloté par le Conseil régional, puisse bénéficier d'une avance de 84 k€ sur la dotation européenne REACT-EU. Cela lui permettra d'engager, sans attendre, la création de ces outils numériques simples et utilisables par les Bretonnes et les Bretons, passionné·es ou amateur·trices, souhaitant se mobiliser dans les démarches participatives d'Inventaire du patrimoine.

Le CESER apprécie que cet outil numérique responsable soit conçu pour être réutilisé dans d'autres domaines.

607 – Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition de Bernard LAURANS
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a voté en Commission permanente le lundi 28 mars l'allocation, au titre d'une aide d'urgence, de la somme de 100 k€ au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) en soutien à la population ukrainienne.

Cette aide a été soutenue de manière exceptionnelle par le programme 607, de sorte qu'il est demandé d'abonder l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement de fonctionnement du programme de la somme de 100 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte du mouvement budgétaire pour abonder l'autorisation d'engagement et le crédit de paiement de 100 k€ pour cette aide d'urgence.

Le CESER salue l'engagement de la Région pour l'action humanitaire en Ukraine.

Au-delà de cette aide ponctuelle, le CESER souhaite savoir si d'autres aides sont prévues, dans la mesure où le besoin de solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien reste très important.

Fonds de gestion des crédits européens

1120 – Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

1130 – Programme FEAMP 2014-2020

Sur proposition de Bernard LAURANS
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ne transitent pas par le budget régional, les opérations étant portées par l'Agence des services et des paiements (ASP) en dépenses et en recettes.

Néanmoins, il convient de réintégrer dans les comptes de la Région les paiements effectués par l'ASP dans le cadre de la mise en œuvre de ces deux programmes :

- 71,5 M€ sur le programme 1120 « programme FEADER 2014-2022 » ;
- 10,6 M€ sur le programme 1130 « programme FEAMP 2014-2020 ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette obligation pour le Conseil régional de réintégrer annuellement dans ses comptes les opérations réalisées par l'ASP, en dépenses et en recettes.

Il apprécie la dynamique de progression très positive du FEADER et du FEAMP, ce qui est d'autant plus important pour clore la programmation et éviter tout dégageant d'office.

Autres dépenses

9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin de poursuivre le raccordement des lycées publics au réseau de collecte régional (RUHD), l'autorisation de programme (AP) du programme 303 « *Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées* » est abondée de 640 k€. Il est proposé de financer cette augmentation par une réduction équivalente de l'AP ouverte au programme 9002.

Concernant l'autorisation d'engagement (AE), un abondement de 540 k€ est sollicité. Celui-ci se justifie, d'une part, par la mise en œuvre de nouveaux projets au cours du dernier trimestre, et d'autre part, par les difficultés de recrutements rencontrées autour des métiers du numérique et des technologies de l'information. Ces difficultés nécessitent un recours plus important à des prestataires extérieurs pour mener les projets engagés. Cette augmentation de l'autorisation d'engagement est en partie compensée par une réduction des AE sur les programmes 317 (40 k€) et 103 (70 k€).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les propositions relatives au programme 9002 n'appellent pas de remarque particulière.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Différentes mesures réglementaires et catégorielles sont venues impacter la masse salariale après le travail de préparation budgétaire et le vote du budget primitif, conduisant ainsi à un ajustement nécessaire des crédits inscrits.

Ces mesures visent à :

- faire évoluer la carrière des agents de catégorie C et agents de maîtrise ;
- intégrer la révision de l'indice minimum face à la forte inflation constatée et le dégel du point d'indice ;
- revaloriser le régime indemnitaire de l'ensemble des catégories d'agents ;
- accompagner la reconduction de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat annoncée par le gouvernement.

Enfin, le programme prend en compte de nouvelles dispositions concernant les agents temporaires.

L'ensemble s'inscrit dans un abondement à la ligne de crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 5 M€.

D'autre part, le Conseil régional propose une adaptation de ses effectifs. Ces propositions se traduiront en année pleine par une augmentation de la masse salariale estimée à 731 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève que l'application des mesures réglementaires prises en cours d'année (5 M€) représentent 2,7 % du montant initialement inscrit au budget primitif, l'essentiel visant à répondre à la forte poussée de l'inflation. L'impact en sera évidemment plus conséquent en année pleine.

Le CESER prend acte également des propositions d'adaptation des effectifs.

9023 - Mouvements financiers divers

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les propositions portent sur plusieurs points :

- la provision pour gestion de dette et de trésorerie : le montant de crédits disponibles (224 M€) paraît suffisant et ne nécessite pas d'abondement complémentaire lors de cette décision modificative ;
- l'inscription de crédits de paiement complémentaires : en investissement pour 1,2 M€ et en fonctionnement pour 6,2 M€ ;
- le compte-rendu de l'état des AP et AE présentant un reste à mandater. Ce montant s'élève en autorisations de programme à plus d'1 Md€ et en autorisations d'engagement à 302,1 M€ ;
- des modifications de la répartition des crédits par chapitre entre programmes : l'inscription à titre dérogatoire en investissement des dépenses relatives à l'aide à l'acquisition de ressources pédagogiques – numériques et manuels scolaires 2022/2023 – n'ayant pas été reconduite il est nécessaire de réinscrire en fonctionnement (programme 302) les crédits votés au BP en investissement (308) ;
- les mouvements comptables liés à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M71 :
 - Mouvements réels : la passation d'écritures spécifiques consolidées uniquement en section de fonctionnement est obligatoire pour les intérêts courus non échus (ICNE) pour les prêts comme pour les emprunts, soit environ 1,4 M€ pour 2022.
 - Mouvements d'ordre : pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, l'inscription d'un crédit supplémentaire au chapitre 925, équilibré en dépenses et recettes d'un montant de 10 M€ est nécessaire. Enfin, les inscriptions budgétaires permettent de réduire de 24,9 M€ la

neutralisation des amortissements pratiquées au budget primitif. Après cette décision modificative, la neutralisation des amortissements est d'un montant de 9,2 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne formule pas de remarque sur les dispositifs consacrés à la gestion de dette et de trésorerie, gestion dont il a régulièrement souligné la qualité.

Il relève que les autres inscriptions budgétaires proposées visent à respecter les instructions réglementaires, qu'il s'agisse des autorisations de programme et autorisations d'engagement présentant un reste à mandater ; des modifications de la répartition des crédits par chapitre entre programmes, ou des mouvements comptables découlant de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M71.

Il prend note de la comptabilisation de nouvelles extinctions de créances pour près de 5 M€, dont 4,3 M€ au titre du dossier Tilly Sabco qui a fait l'objet d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif. Si on ne peut que regretter cette issue, le CESER constate néanmoins que ces charges supplémentaires avaient bien été provisionnées.

Le CESER s'étonne toutefois de ne pas trouver dans les annexes un minimum d'informations utiles, tant sur l'encours des créances douteuses que sur le niveau des provisions constituées suite aux déclassements successifs (et au-delà, il regrette la même absence d'information sur les engagements hors bilan).

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Décision modificative n°1 au budget 2022

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Jean CABARET (Confédération paysanne de l'Ouest)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

Cette première décision modificative au budget intervient dans un climat particulier d'une succession de crises dont les bilans sont trop rarement tirés et, quand ils le sont, ils sont soit partiels ou soit trop orientés politiquement en considérant que c'est la faute de tout, sauf encore une fois, « du marché ».

Ce « fameux marché » qui commanderait toutes les initiatives et que la représentation politique serait condamnée à suivre aveuglément. Or c'est justement l'inverse qu'il faudrait faire par la réponse urgente aux besoins sociaux qui se confondent avec ceux de la planète.

Force est de constater que ce suivisme financier en dit long sur le fait de ne pas être au rendez-vous de l'histoire sauf peut-être parmi les salariés dans cette période. Malgré des dénigrements permanents envers ce qui font la force du travail, dans ces « vrais » premiers de cordée, on retrouve les militants de la CGT qui étaient en action jeudi dernier, avec d'autres salariés.es et leurs organisations syndicales FSU et Solidaires sans oublier les organisations de la jeunesse. Ce mot d'ordre, pour les salaires et contre les mauvais coups qui font justement mal au travail et à celles et ceux qui l'exécutent sans que son prix leur soit payé, est par ailleurs très largement partagé en France mais aussi en Europe, il ne suffit que d'observer.

Parce qu'une autre chose est certaine, les profits continuent, eux, de progresser, ils sont d'ailleurs privatisés et les pertes socialisées.

L'argent public est massivement injecté dans les économies européennes aux motifs louables du verdissement de l'économie, pour le renouveau de nombreuses souverainetés dont celle industrielle et de la cohésion territoriale et sociale. Mais il faut le prouver !

Dans le même pas de temps, les relents fascistes se ravivent en Europe, la France en fait partie, les volontés d'autonomie, d'indépendance, de repli sur soi, « du village breton » contre le reste des territoires, ..., toutes ces auto protections gangrènent le « vivre ensemble » et cachent mal le fait de ne pas s'attaquer aux véritables causes de cette situation : les richesses produites connaissent la plus injuste des redistributions.

Et puis arrêtons de tourner autour du pot sur les atteintes au climat et à la biodiversité, oui les plus riches sont les plus pollueurs !

Ce bordereau de la session du Conseil régional aborde de nombreux impacts de la situation inflationniste que nous connaissons mais qui sont aussi le fruit d'une gestion reposant sur la spéculation avant tout financière et d'un système à bout de souffle. C'est d'ailleurs dans ce même système que se complaît les modèles de fiscalité -dont le système français- qui est à revoir de façon globale puisqu'il étrangle les capacités à vivre et travailler en proximité territoriale.

Les collectivités locales n'ont pas les moyens de leurs missions et ambitions mais promouvoir leur autonomie voire leur indépendance à 4 ou 5 départements constitue une fuite en avant vers des baronnies et des compétitions quand l'intelligence appelle à la coopération.

Tout comme il faut tenir compte des singularités des territoires, il faut tenir le cap de la péréquation, la proximité ne gomme pas les solidarités puisque ce qui est visé c'est l'efficacité et non l'efficience.

Le CESER insiste maintenant depuis de nombreuses années en se fixant comme objectif de recenser et de proposer des pistes permettant des transitions justes et comprises. Le CESER a beaucoup produit pour tenter la constitution d'un socle pour repenser le projet de société. Il l'a fait en soulignant la montée de la précarité et des inégalités en insistant sur le renforcement de la cohésion sociale et territoriale autour des nécessaires transitions à conduire et des conditions de leur acceptabilité et de leur accompagnement social.

Pour mener à bien de tels projets, il faut impliquer les populations par la découverte et la mise en capacité de décider. Alors dans une démocratie renouvelée, il est fort à parier que le sens public et le bien commun exigeront la mise en place de financements permettant la réussite des transitions au service de ces objectifs politiques du développement durable qui appelle aujourd'hui à enclencher le stade des transformations.

Le projet Breizh Cop portait d'une certaine manière ces ambitions et le rapport du CESER d'octobre 2017 sur le sujet reste d'actualité. Le SRADDET qui s'en est inspiré commençait déjà malheureusement à réduire la toile, au nom d'un pragmatisme souhaité par certains acteurs pour « se sortir » des normes. 5 ans plus tard les broussailles reprennent de la vitalité pour masquer la réalité qui se cachent dessous. Le dossier de ce jour sur le plan algues vertes fait partie de ce continuum.

Nous voulons aussi revenir ce jour sur les attentes fortes en terme de mobilités au travers du CPER auquel on a ôté dans sa première version le volet mobilités, un des plus urgent pourtant à la lumière des enjeux climatiques et énergétiques. Cet exemple n'est-il pas l'aveu que les pieds nickelés ou les Shadocks étaient en fait de brillants experts quand on voit ce que l'on voit dans cette période et surtout comment on nous parle !

Parce qu'une fois pour toute, peut-on partout poser la question en grand, en Bretagne comme ailleurs, mais pour rester dans notre péninsule : le fret est-il mieux sur la route ou sur des rails ?

Sans vouloir multiplier les exemples mais quand même, interrogeons-nous :

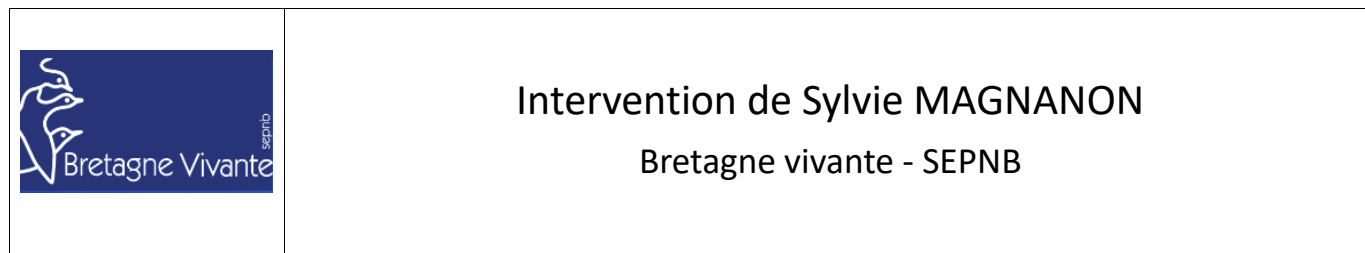
- on regarde lucidement la précarité énergétique de la Bretagne ou on se voile la face ?
- on regarde -pour régler la situation- le niveau des salaires plus bas en Bretagne qu'ailleurs ?
- on fait de la maritimité un atout incontournable ou l'on continue bon an mal an comme si de rien était ?
- et puis, la sécheresse, l'eau, l'alimentation, la santé, les services publics, l'industrie, ... ????

Au SRADDET, schéma très englobant, va être associé le CPRDFOP et une stratégie que le Conseil régional propose sous l'acronyme SRTES. Cette Stratégie, ou compression des schémas transformés de l'enseignement supérieur et de la recherche comme de l'économie et la politique des filières industrielles, est en cours d'examen. Le « S » étant pour le « social », il n'y a pas de schéma ou de stratégie à cette heure. C'est peut-être le chantier de la Conférence Sociale réunie le 9 novembre ? Pour être tout à fait juste, tout ce qui n'est pas déjà dans le SRADDET est examiné au titre de la loi mais nous n'avons pourtant aucun écho sur les questions économiques et de ce qui adviendra du SRDEII ?

Peut-on accepter qu'il s'agisse là d'une chasse gardée d'un réseau ? Imaginons d'ailleurs que le fameux « S » soit traité là, par « un club » de dirigeants d'entreprises ?

C'est hors de question pour la CGT qui, au contraire, demande un grand débat public et citoyen avec l'ensemble des parties prenantes et bien sûr les syndicats de salariés sur l'avenir économique, industriel et social de toute la Bretagne, donc de tous ses territoires. Conférence régionale ou pas, cela ne peut se dérouler au sein d'une discussion fermée.

La CGT a d'ailleurs de multiples propositions, c'est dans son plan de rupture qui fait de l'urgence sociale la sœur jumelle de celle climatique !



J'interviens **au nom des associations Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne et Cohérence.**

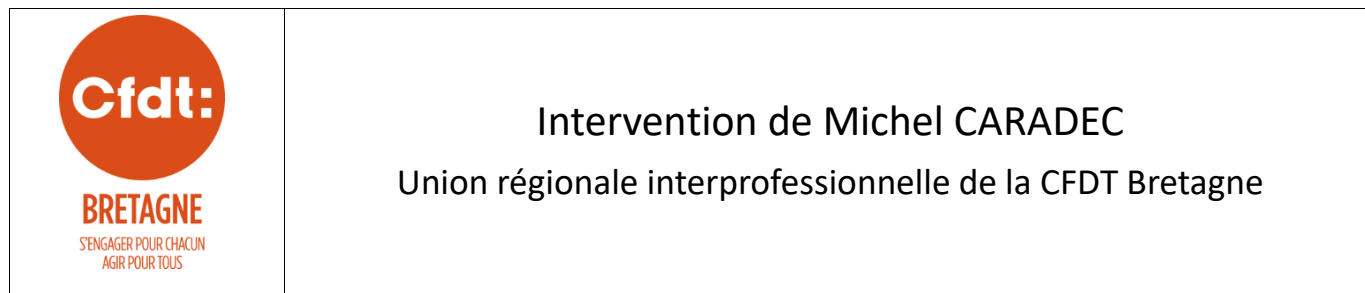
Nous notons les contraintes budgétaires auxquelles fait face le Conseil régional et les dépenses obligatoires qu'il doit assumer. Si nous comprenons les difficultés rencontrées et apprécions certaines actions engagées, nous nous interrogeons sur certains choix de dépense, tels que celles engagées dans le dossier Tilly Sabco (4,3 M€) ou en direction d'entreprises ou d'infrastructures dont la vocation n'est pas compatible avec les enjeux environnementaux actuels. Ces choix nous choquent, car ils soutiennent une économie non durable et dépassée. En appui de l'avis du CESER, nous insistons sur l'ampleur des défis écologiques à relever, en particulier sur le plan de l'eau, du climat et de la biodiversité, défis qui devraient nécessiter un engagement clair, fort, durable et rapide du Conseil régional.

Nous apprécions les décisions du Conseil régional visant à améliorer les économies d'énergie et les performances en termes de consommation d'électricité, de chauffage ou de transport. Nous souhaitons redire que les défis environnementaux que nous avons à relever concernent également l'eau et la biodiversité, régulièrement oubliés, à l'image de cette DM1 qui n'en dit pas un mot. Nous aurions apprécié qu'à travers elle, un signal soit donné, montrant la prise de conscience du Conseil régional sur l'urgence à agir dans ces domaines identifiés comme d'importance vitale et pour laquelle la Région est cheffe de file.

Nous serons particulièrement vigilants sur les orientations budgétaires 2023, espérant vivement que ces OB afficheront un changement net de trajectoire en faveur non seulement du climat, mais aussi de la biodiversité et de l'eau. Malgré le contexte difficile, il est urgent de penser à investir dans la protection et la restauration de ces ressources vitales pour les bretons et bretonnes.

Pour terminer, nous souhaitons rappeler l'une des conclusions de l'étude du CESER « Biodiversité et société en Bretagne, cultivons les interactions », étude votée à l'unanimité des membres de notre assemblée : porter le budget 502 (Biodiversité et paysages à 1% du budget régional (contre 0,25% actuellement) et flécher 1% des investissements de la Région sur des projets favorables à la biodiversité.

L'étude du CESER a été publiée en 2020 ; nous espérons que les orientations budgétaires 2023 en tiendront compte.



La CFDT partage pleinement les observations du CESER sur cette décision modificative au budget. La CFDT tient à saluer le travail de Martial Wesley, rapporteur général au budget pour la rédaction de cet avis et pour l'ensemble du travail réalisé.

Comme rappelé dans l'introduction générale du bordereau et dans l'avis du CESER, Cette décision modificative au budget intervient dans un contexte incertain, crises sanitaires, contexte international avec la guerre en Ukraine. Outre l'atrocité humaine immédiate que cette guerre génère, elle aura de fortes répercussions sur notre système alimentaire, sur nos industries avec des impacts sur les pénuries de matières premières et également d'énergies. Les cours des matières premières s'envolent, des difficultés d'approvisionnements se font ressentir. Les coûts de l'énergie, globalement, menacent aussi la solidité de notre système productif et les vulnérabilités de notre économie sont une nouvelle fois mises en évidence. Face à cette situation, si des mesures conjoncturelles de soutien ciblées sont urgentes à mettre en place, tant économiques que sociales, certaines organisations économiques appellent à « alléger les contraintes » environnementales et réglementaires. Pour la CFDT, le moment n'est pas à une gestion du court terme par la fuite en avant, mais bien de construire aujourd'hui, malheureusement dans un contexte difficile mais en responsabilité, les conditions de la résilience de demain. La CFDT réaffirme la pertinence de la transition agroécologique qui vise à développer une agriculture plus autonome et économe en intrants, pour mettre en place un système alimentaire plus durable et plus résilient.

Les mutations des systèmes productifs s'accélèrent donc et les turbulences économiques vont se poursuivre en Bretagne comme ailleurs. Dans ce contexte, le renforcement de la participation des salariés aux décisions est également plus que jamais indispensable. Il faut conjuguer flexibilité et sécurisation. Il y a un réel danger si on privilégie la flexibilisation sans avancer réellement sur la sécurisation des parcours. Les moyens affectés à l'accompagnement des personnes et par exemple des demandeurs d'emploi à Pôle Emploi ou des jeunes en insertion à la mission locale sont donc à renforcer. L'accès au logement est également un élément majeur dans la sécurisation des parcours. Le développement du logement social doit être une priorité dans l'ensemble des bassins de vie.

Pour la CFDT cette décision modificative budgétaire est justifiée et permettra en partie de limiter les effets de la crise à venir de l'énergie. La CFDT tient cependant à rappeler que les Régions, contrairement à l'Etat, doivent présenter un bilan équilibré, la CFDT mesure les efforts réalisés pour parvenir à soutenir le plus largement possible les différents acteurs économiques régionaux.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Examiné en séance par le CESER le 14 février 2022, 10 jours avant l'invasion de l'Ukraine, précisément le 24 février, également premier jour de la première session de 2022 du Conseil régional, le budget primitif 2022 est vite devenu caduc à la suite des conséquences de cette invasion.

Si les prix de l'énergie ainsi que l'inflation globale avaient commencé à connaître des hausses marquées dès la fin 2021, les prix de l'énergie et des produits alimentaires ont connu avec l'invasion de l'Ukraine des hausses considérables.

Nous tenons à souligner ici que cette invasion montre combien nos sociétés démocratiques, qui reposent sur les principes de liberté, de pluralisme, d'universalisme et de respect des droits fondamentaux des individus, sont attaquées par des régimes autoritaires, non démocratiques, qui nous combattent. Il est à notre honneur de rester fermes sur nos principes.

Pour en revenir au budget, cette décision modificative montre dans quelles proportions, inédites, les volumes budgétaires sont modifiés, pouvant atteindre des évolutions avoisinant les 10%. Nous notons notamment la forte dynamique des recettes de TVA, évaluées désormais à + 9,7% pour 2022 contre 2% votés en février, soit un surplus de recettes de 50 millions d'euros. Cumulées aux évolutions d'autres ressources, la Région propose de réduire son recours à l'emprunt de plus de 105 millions d'euros, ce qui nous semble considérable mais bien entendu, fort opportun.

Nous observons aussi que la Région prend acte de l'augmentation des coûts de production de ses entreprises prestataires et qu'elle entend ainsi ajuster ses contrats à l'évolution de ceux-ci. Nous attendons de la Région qu'elle perçoive bien l'état dans lequel se trouvent ces entreprises, appelées à traiter des volumes importants avec des marges très faibles. Dans un tel contexte, de hausses de salaire, avec une revalorisation de 8% du SMIC depuis 12 mois quand l'inflation globale est de 5,8%, d'augmentation des coûts de l'énergie, des prix des matières premières et des produits alimentaires, ces entreprises basculent en marges négatives. Nous pensons notamment aux entreprises de restauration collective et à leurs fournisseurs qui cumulent tous ces effets et qui sont prestataires des lycées et donc, de la Région.

Nous en appelons au sens des responsabilités de leurs cocontractants publics afin d'éviter des faillites qui auraient pour conséquence de détruire le tissu d'entreprises offrant ces services. Plus largement, nous appelons la Région et ses partenaires à rester attentifs à l'évolution de la situation de l'ensemble des entreprises bretonnes, alors que l'année à venir présente potentiellement un niveau de risques encore aggravé, pouvant affecter leur activité et compromettre leur existence. Il importe également que l'Etat joue son rôle en apportant les compensations attendues à plusieurs titres.

Je vous remercie de votre attention.